

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 octobre 2024 – 20H30

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché en exécution de l'article 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET ; Dominique FLACHER ; Maurice BONNET-PIRON ; Florence MANDON ; Pascale CHOTEL ; Sylvie SABATIER ; Marcel BERTHIER ; Sébastien GUILLAUD ; Jean-Michel PIDOLOT ; Annie PIGNEDE.

Excusés : Philippe PELLET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Laure-Paola GUIVIER donne pouvoir à Florence MANDON, Albane PINEDE

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Président de séance : Jean-Michel DREVET

A l'ordre du jour seront évoqués les points suivants :

Le vote concernant le procès-verbal du mois dernier est reporté au prochain conseil municipal.

Mr le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération en vue d'une convention à passer avec les propriétaires des parcelles d'accès au projet de la réalisation de la table d'orientation. L'ensemble des membres présents acceptent ce rajout.

Madame Mandon souhaite également repasser au vote la délibération prise le mois dernier concernant la convention à passer avec CAP VERS ; Monsieur le Maire propose cela aux membres présents. Ce rajout est accepté également.

1/ Délibérations :

• 2024-10-01-Redevance domaine public par ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de l'instauration de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz (délibération d'avant 2000).

Jusqu'en 2023, cette redevance était versée automatiquement par ENEDIS à la commune.

A compter de 2024, il est nécessaire que la commune en fasse la demande auprès de :

ENEDIS - Agence concession

711 avenue du Grand Ariétaz

73 000 CHAMBERY

Après renseignement pris auprès d'ENEDIS, le montant de la RODP est de 239 € pour la redevance classique.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACTE le montant total de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS, à 239 € pour l'année 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Vote : 12 voix pour

• 2024-10-02-Prévoyance 2025 – participation employeur

Dominique FLACHER adjoint aux finances rappelle que la collectivité participe à hauteur de 16 euros (soit 50 %) par agent à la cotisation prévoyance. Le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2024, un nouveau contrat va devoir être souscrit. Il est proposé au conseil municipal de participer à hauteur de 50 % de la cotisation avec un plafond à 26 euros par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal accepte la proposition de participation à hauteur de 50% de la cotisation plafonnée à 26 euros par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote : 12 voix pour

• 2024-10-03-TE 38 – rénovation 2025- passage en LED rue des chardonnerets

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés : Affaire n°**20-002-512EP - Rénovation 2025**

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :

8 345 €

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, sont sollicitées pour financer ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à :	278 €
La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	3 477 €

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.

Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement - compte 65568 (nomenclature M57) ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (fonds de concours) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement - compte 2041582 (nomenclature M57) ;
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : **8 345 €**

2 - **ATTRIBUE** un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de : **3 477 €**

3 - **PREND ACTE** de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de :

4 - **ENGAGE** au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 (nomenclature M57) ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582 (nomenclature M57).

Vote : 12 voix pour

- **2024-10-04-Convention parcelles table d'orientation**

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec les propriétaires des parcelles donnant l'accès au projet de la réalisation de la table d'orientation. Il propose les modalités suivantes : 30 euros par an et par propriétaire pendant 30 ans.

Pour cela, il est nécessaire d'acter une convention chez le notaire pour établir les conditions.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Approuve et charge Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles en vue de la réalisation de la table d'orientation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote : 11 voix pour et 1 abstention

- **2024-10-05-Tarif occupation domaine public – cap vers**

Suite à la demande de Florence Mandon au sujet de la dernière délibération actée sur l'occupation du domaine public par Cédric Pellet : producteur volailles, œufs, un vote est reproposé : Mr le maire propose de reprendre la délibération en précisant une occupation à titre gracieux jusqu'à la fin de l'année et d'appliquer le tarif voté à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote : 10 voix pour - 2 voix contre

Projet adopté

2/ Compte rendu de réunions :

- **Projet centre bourg**

Sébastien Guillaud adjoint aux bâtiments fait un compte rendu :

- Visite sur site par la population : peu de visiteurs, mais des visiteurs intéressés et qui questionnent sur le projet.
- Consultation organisée à la salle des fêtes : environ 40 personnes présentes

Des propositions toutes très réalistes ont été émises : commerces, centre médical marché, halles, salle de rencontre, salle de réunions, tiers lieu, terrasses, parkings, logement locatif.

- Analyse rendue par notre programmiste : il est noté un manque sur les scénarios des abords extérieurs, parking et accès à l'église, chemin du valet, de l'enfouissement des réseaux et éclairage public...

- **Journées du patrimoine**

Visite de l'église, succès du concert, vente du livre Tramolé en histoires en cours.

3/ Questions diverses :

- Une réunion de travail des deux conseils municipaux est programmée pour le 24 octobre à Culin concernant l'analyse faite des résultats du questionnaire relatif au rapprochement des communes.
- Programmation d'une réunion de travail pour revoir le tarif, le règlement de la salle des fêtes et les conditions de nettoyage : le 18 novembre à 18h30 en mairie.
- Proposition de spectacle : contact avec Monsieur Papagalli pour une date en 2025 sur Tramolé.

La séance est levée à 22h35

Marcel Berthier, secrétaire

Jean-Michel DREVET, Maire

